



RAPPORT
de la Commission de gestion
pour l'exercice 2014



Réponses de la Municipalité
aux observations et questions

Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2014

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion est une commission permanente qui comprend 13 membres, 5 groupements politiques et une présidence alternée chaque année de juin à juin.

La Commission est composée de 8 dames et 5 messieurs. Sa répartition est la suivante, 3 membres Fourmi rouge-POP, 3 membres du groupe Socialiste, 3 membres du groupe PLR, 2 membres des groupes les Verts et UDC.

Voici d'une manière nominale les membres de la Commission de gestion pour l'exercice 2014, Mesdames Daniel Ayer, Nadia Carota, Elodie Golaz Grilli, Nathalie Jaccard, Gisèle Martin qui a remplacé en cours de route Catherine Wicht, Dominique Perret, Victoria Ravaioli, Simone Szenyan-Reymond. Messieurs Gérard Duperrex président-rapporteur pour l'exercice 2014, Naïm Lokaj, Robert Mulopo qui a remplacé en cours de route Aso Piroti, Dylan Montefusco qui a remplacé en cours de route Maud Catillaz et Oumar Niang.

La Commission de gestion s'est réunie 13 fois en séances plénières, a contrôlé les préavis bouclés Nos 90/2010 – Lausanne 25, réaménagement des locaux et 105/2011 – Collèges des Pépinières, aménagement d'une bibliothèque et a fait une visite thématique du Centre de Malley.

Elle a siégé avec un grand nombre de conseillers, ce qui fait plaisir et je remercie tous les membres pour le travail qu'ils ont accompli.

Pour son exercice 2014, la Commission de gestion a reçu le rapport de gestion de la Municipalité en date du 30 mars 2015. Chaque année, la Commission de gestion fait un gros travail de lecture dudit rapport en un temps limité pour la préparation de ces questions. La Commission de gestion a visité les 7 dicastères et elle a été reçue par les membres de la Municipalité et les chef(e)s de service de chacun d'eux.

Par ailleurs, il avait été prévu une séance commune avec la Commission des finances mais, vu certaines circonstances, la séance aura lieu dans le courant de l'année 2015.

La traditionnelle visite des biens communaux aura lieu le samedi 30 mai 2015 avec les visites du SDIS Malley-Renens, la Ferme des Tilleuls et le bâtiment des IRL.

Au nom de la Commission de gestion, je tiens à remercier les Municipaux, la Syndique et divers chef(e)s de services et leurs collaborateurs ainsi que le Secrétaire municipal pour leur disponibilité, leur présence et pour tous les renseignements donnés lors des visites de dicastères et autres séances de la Commission de gestion.

Le Président-rapporteur :

Gérard Duperrex

Rapport séance du 24 mars 2015 au CTC – Bâtiment – Environnement

Environnement-Maintenance

Rapport sur les déchets, amendes, etc.

Un rapport complet sur la gestion des déchets a été remis au Conseil communal avec une analyse sur une année de la taxe incitative. L'évolution des tonnages collectés, ainsi que de la fréquentation aux différentes déchèteries est, depuis lors, stable.

En ce qui concerne le contrôle des sacs non conformes, sur un millier de sacs ouverts, 250 cas ont été dénoncés à la Commission de police dont 123 ont été amendés en l'espace de 36 mois. Hormis ce côté répressif, de très nombreuses rencontres ont eu lieu avec les gérances, les concierges et les propriétaires d'immeubles afin de mettre en place une stratégie d'informations et de mise à disposition d'infrastructures de collectes adéquates.

Ce travail de proximité a porté ses fruits. Suite à un contrôle de fraude effectué par le périmètre de gestion des déchets Valorsa SA, il a été dénombré un taux de fraude de 2,5 % sur 5% admis, ce qui est un excellent résultat pour la plus grande ville du périmètre de Valorsa. A noter que la traduction d'un dépliant en 10 langues ainsi qu'une soirée sur cette problématique ont été effectuées.

La sensibilisation, l'information, le contrôle et la répression sont, à ce stade, les outils utilisés par le service afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi sur l'environnement.

Annexe : analyse taxe incitative.

Propreté en ville, spécialement place du marché, centre de Renens, etc.

Un balayeur est affecté exclusivement au balayage du centre-ville qui comprend la Place du Marché, la rue de la Savonnerie, le haut de l'avenue du 14-Avril, la route de Crissier, la rue de la Mère, la rue du Midi et le bas de la rue de Lausanne. Cette tournée permet un passage bi-journalier. De plus, 1 à 2 fois par semaine, la balayeuse passe le long des grands axes.

Le week-end, un service de piquet passe le samedi matin entre 5h. et 7h. et le dimanche matin entre 7h. et 9h. afin de donner un coup de balai général au centre-ville.

La Municipalité a demandé au service Environnement-Maintenance de faire un état de la situation sur la propreté de la ville de Renens et de faire des propositions d'amélioration. Ce travail est en cours de réalisation.

A ce stade, nous pouvons quand même constater un grand manque de respect de l'espace public en général, comme l'a relevé, d'ailleurs le Conseil national dans sa session printanière 2015.

OBSERVATION : La COGEST insiste pour que la Commune mette tout en œuvre pour améliorer la propreté de la Ville et dans les passages sous voies pour diminuer les odeurs.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité ainsi que le service concerné sont conscients des améliorations à apporter. Pour ce faire, la Municipalité, dans sa séance du 24 avril 2015, a mandaté le Service Environnement-Maintenance pour l'établissement d'un constat de la propreté en Ville de Renens ainsi qu'un rapport exhaustif des mesures concrètes à mettre en œuvre.

QUESTION : Un contrôle qualité du nettoyage de la Ville existe-t-il ?

Réponse de la Municipalité : Le contrôle est effectué de façon quotidienne par le chef d'équipe de la Section Maintenance. Quelques améliorations immédiates ont été apportées notamment le lavage hebdomadaire du passage à la rue du Midi.

Place du marché, installations électriques pour les commerçants.

De nombreux problèmes de jeunesse ont été constatés. En premier lieu les trappes ne sont pas étanches, ce qui est évidemment incompatible avec le réseau électrique. Plusieurs pannes ont lieu chaque week-end, bien que toute l'installation soit vérifiée 2 à 3 fois par année par un spécialiste.

A cela, il faut ajouter une utilisation pas toujours respectueuse de la part des maraîchers qui ne mettent pas la grille de protection ou qui tirent sur les câbles au lieu de débrancher la prise. Le service essaie d'intervenir dès qu'une panne lui est signalée, mais ce n'est pas toujours le cas.

OBSERVATION : La COGEST souhaite que la Commune insiste auprès des commerçants pour que les grilles soient posées pendant les marchés pour éviter un accident.

Réponse de la Municipalité : Une communication spécifique va être envoyée, pour rappel, à chaque commerçant avant l'été. La pose des grilles sera également vérifiée pendant les marchés.

Place du Marché, jeux de ballons, etc...

La conception même de la place invite les jeunes à ce genre d'utilisation. Cependant, plusieurs projets ont été mis en place afin d'atténuer cette utilisation, notamment avec la mise en place d'un beach-volley et d'un mini-terrain de foot sur la surface engazonnée de la rue de la Savonnerie.

De plus, en collaboration avec le service Culture-Jeunesse-Sport, plusieurs animations sont organisées pour occuper régulièrement l'espace. Cette année, une île éphémère va prendre place ainsi que quelques jardins temporaires. Le service Environnement-Maintenance est chargé de l'entretien de la place et des rues adjacentes, mais pas de son aménagement.

Où sont passées les abeilles du cimetière

Mise en place de 2 ruches en 2012, la 1^{ère} année s'est très bien déroulée avec une récolte de 30 kg de miel. En 2013, les 2 ruches étaient également occupées par les hyménoptères, cependant suite à un printemps très maussade, la production de miel a juste suffi au propre besoin des abeilles.

En décembre 2013, les ruches ont été victime de vandalisme, les toits des ruches ont été arrachés et les portes démontées. Au printemps 2014, un treillis supplémentaire a été posé pour garantir l'inaccessibilité aux ruchers par des intrus. Il s'est avéré que la saison était trop avancée pour y réhabiliter des essaims.

Ainsi, en octobre 2014, les ruches ont été transportées jusqu'à Villeneuve où des essaims ont été mis à l'intérieur pour se développer pendant l'hiver. Les 2 ruches, dont une nouvelle, seront rapatriées ce printemps 2015 à Renens, en espérant une météo clémente et des visiteurs respectueux.

OBSERVATION : La COGEST souhaite que tout soit mis en œuvre pour que plus jamais les ruchers soient vandalisés.

Réponse de la Municipalité : Un rehaussement de la structure grillagée a déjà été effectué avant la mise en place des essaims au printemps afin d'éviter de tels agissements.

Comment sont organisés les piquets de neige

De mi-novembre à mi-mars un responsable de piquet de neige est désigné du vendredi midi au prochain vendredi midi. Les 4 chefs d'équipe occupent à tour de rôle cette responsabilité.

Cette tâche consiste à surveiller les conditions météorologiques sur Renens et à déclencher l'engagement des véhicules ainsi que des hommes en cas de précipitations neigeuses ou de gel au sol. En période critique, il n'est pas rare que le personnel responsable du piquet de neige soit en train d'arpenter les routes communales au milieu de la nuit.

Le service de piquet peut également compter sur PoOuest si une dégradation des conditions est constatée.

Pour le week-end, en plus du responsable, un chauffeur poids lourd est également de piquet. Un tournus est effectué toutes les 3 semaines.

Pour ce qui concerne les autres collaborateurs du service qui ne sont pas de piquet, ils répondent à l'appel du responsable selon leur bon vouloir bien que cette tâche figure dans leur descriptif de poste. Les soirs et les nuits, il est facile de trouver du personnel. Par contre, certain week-end, contacter l'ensemble du service est plus difficile.

A noter que le service est bien doté en véhicules et matériel de déneigement et que sur l'ensemble de la saison hivernale, peu de plaintes arrivent au bureau communal.

La météo n'étant pas une science exacte, un salage peut être, soit inutile à 4h. si le temps tourne en pluie à 6h. soit tardif si les précipitations neigeuses arrivent à 6h. et que les véhicules sont prêts à 7h. mais se trouvent déjà dans la circulation.

Pendant l'hiver 2014-2015, le service est intervenu à 11 reprises et a répandu 60 tonnes de sel sur les routes et trottoirs, engendrant 460 heures de travail.

Annexes : rapport d'heures – chauffeur de camion
rapport d'heures – personnel responsable
heures service hivernal 2014-2015

OBSERVATION : La COGEST est mal à l'aise qu'à cause des congés, vacances et autres le service de piquet neige, entre autres, ne fonctionne pas correctement et souhaite que l'on remédie à cela.

Réponse de la Municipalité : La problématique des piquets de neige pendant la période du pont de fin d'année sera intégrée au rapport de l'amélioration des mesures concrètes à mettre en œuvre. En effet, le service concerné est conscient que l'organisation mise en place depuis quelques décennies n'est plus adaptée. A ce jour, seul un collaborateur est de piquet de neige. Nous comptons sur la présence et la bonne volonté du personnel, en cas de chute de neige, pour intervenir. Une formule, encore à travailler, devra prévoir minimum un collaborateur par véhicule atteignable pendant toute la période du pont de fin d'année. Cette nouvelle formule sera effective dès l'hiver 2015-2016.

Qui est responsable de vérifier les hauteurs des haies sur les propriétés privées

Avant la création de la PolOuest, chaque policier était en charge du contrôle des haies d'un quartier et faisait respecter les hauteurs autorisées.

Depuis, ce travail ne fait plus partie du cahier des charges de PolOuest. La responsabilité est municipale bien qu'elle n'ait pas été clairement déléguée à un service.

Cependant, si une haie, par son emprise, empêche le passage aisé des piétons, de la balayeuse ou du camion collecteur de déchets, le service Environnement-Maintenance envoie un courrier demandant la taille de cette dernière au propriétaire.

De plus, un article sur l'obligation d'émondage des haies et l'élagage des arbres paraît 2 fois par année dans le Carrefour-Info de Renens.

Le cas d'une haie entre deux propriétaires privés est réglé selon les articles du Code rural vaudois.

Panneaux d'affichage : comment cela est-il organisé, qui s'en occupe et qui décide des annonces.

Ce point est traité par l'Administration générale.

Déprédations

Pour le collège du 24-Janvier, une étude est en cours avec la PolOuest pour la pose de caméras.

Rapport Travaux- Urbanisme

Quels sont les travaux exécutés en 2014 sur la ferme des tilleuls ?

Les travaux ont commencé le 1^{er} avril 2014 les principaux travaux sont les suivants :

- Dépollution d'une partie du terrain
- Exécution du drainage sur le pourtour du bâtiment
- Pose des échafaudages
- Dépose de la couverture
- Démolitions intérieures
- Réfection de la charpente (en cours) et des planchers (partiels)
- Raccordement des canalisations au réseau communal
- Exécution d'un bassin central
- Exécution de la cage d'ascenseur
- Pose de la nouvelle couverture (en cours)
- Réfection des encadrements de fenêtres en molasse (en cours)

Un tiers des anciennes tuiles ont été pu être conservées, leur état était bon. La charpente a demandé pas mal de travaux, ce qui était en bon état a été réutilisé. Idem pour les planchers. Les encadrements sont presque terminés. La façade est en cours de réfection, mais a nécessité plus de travail que prévu. En ce qui concerne l'annexe, la mise à l'enquête se fera prochainement.

Dépollution d'une partie du terrain

Question :

Cette dépollution était-elle prévue ?

De quel genre de dépollution s'agit-il et quel en a été le surcoût ?

Lors des sondages habituels du début de chantier quelques terres polluées furent décelées sur le site. Après investigations plus approfondies cette pollution s'est avérée minime. Le coût pour l'évacuation et le traitement des terres polluées aux hydrocarbures s'élève à 9'350 francs auxquels il faut rajouter des honoraires d'ingénieur à hauteur d'environ 1500 francs (facture non reçue à l'heure actuelle). Pour mémoire le coût total du projet de rénovation de la ferme des tilleuls est de 5'200'000

Page 61

Le bâtiment des lapins bleus de la rue de l'Industrie est occupé par l'association Franc-parler qui y a installé ses salles de cours. Le jardin est utilisé par la garderie la Farandole.

Question :

Qu'en est-il de l'état du bâtiment des lapins bleus ? Représente-t-il un danger pour ses usagers ?

Y a-t-il eu des frais engagés sur cette construction en 2014 ?

Réponse de la Municipalité: Le pavillon "Les Lapins Bleus" a fait l'objet de travaux conséquents durant les vacances d'été 2012. Un examen du sol depuis le vide sanitaire avait mis en évidence que la structure en bois était pourrie dans la partie WC/cuisine et qu'une réparation d'urgence était indispensable. Par ailleurs, il s'était avéré que le revêtement de la passerelle d'entrée, également en bois, était aussi atteint; un remplacement partiel a été exécuté. De plus, la pose d'un nouveau revêtement de sol et murs dans les WC et dans la cuisine avait été réalisée, selon les exigences cantonales en vigueur, ainsi que le remplacement de conduites sanitaires endommagées.

L'état général du bâtiment reste vétuste, ses équipements sont dépassés, le chauffage électrique est obsolète et l'absence d'isolation thermique pèjore fortement le confort. Il n'est de ce fait plus adapté pour une utilisation en structure d'accueil pour la petite enfance. Cependant, à ce stade, il ne représente pas de danger pour ses usagers.

En 2014, un montant de CHF 666.45 a été dépensé pour la production de clés supplémentaires pour les nouveaux occupants, Franc-Parler et autres associations, ainsi que pour une réparation sanitaire.

Page 65

Location vitrines passage inférieur du 14 avril

Ces vitrines ne sont presque plus utilisées car depuis que le passage piéton en surface existe la majorité des gens préfèrent traverser dessus plutôt que dessous !

Une vitrine est dévolue à l'explication de la gestion des déchets.

Observation :

La Cogest a l'impression que le maintien de ces vitrines est un alibi et demande si ce lieu ne pourrait pas être exploité pour et par des artistes de rue. Ce serait selon la Cogest un projet intéressant à mettre sur pied avec les jeunes de la ville.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité est consciente que l'aspect de ces vitrines n'est pas satisfaisant et un nettoyage/rafraîchissement va être effectué prochainement. Un projet avec des jeunes demande un peu de préparation et pourrait être mis sur pied si la persistance des vitrines le permet et si les jeunes sont intéressés. En attendant, des affiches seront posées pour favoriser la diffusion d'information.

Page 77

En ce qui concerne l'étude des ensembles bâtis du 20^{ème} siècle, le recensement a abouti.

Page 89

Zone 30 Avenue des Baumettes

Les habitants du quartier ont fait une pétition pour le maintien de cette rue en zone 30. Ce tronçon est validé en zone 30

Dicastère Sécurité publique – Informatique – Service de la population

Sont présents pour la commission de gestion : Mesdames Danielle Ayer, Simone Szenyan, Dominique Perret, Gisèle Martin et Victoria Ravaioli-Thibaud, rapporteure avec Monsieur Gérard Duperrex, président.

Sont présents pour la Municipalité Monsieur Olivier Golaz accompagné de son chef de service informatique et SPOP Monsieur Olivier Fontanellaz et le répondant communal pour la PolOuest le Lieutenant Christian Hautle.

Le Commandant des pompiers est excusé à cause d'un exercice ainsi que son commandant remplaçant qui est à l'étranger.

Introduction

Le Président de la Cogest rappelle que la commission a reçu le rapport de gestion provisoire le lundi 23 mars, soit 3 jours avant cette visite, et de ce fait, les commissaires se permettront d'autres questions que celles écrites et envoyées au préalable.

Le Municipal nous informe que le rapport de gestion de la PolOuest sera prochainement disponible.

Questions

En cas de vols ou autres quel processus est mis en place pour les victimes ?

Les personnes victimes d'une infraction pénale, qui ont subi une atteinte directe à leur intégrité physique, sexuelle ou psychique, peuvent être prises en charge par le Centre de consultation LAVI (Loi Fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions). Cette aide est systématiquement proposée aux victimes lors de l'audition-plainte enregistrée par la police. Pour les victimes d'autres infractions, la police tente autant que possible de travailler en amont de la commission de l'infraction. Pour ce faire, la police crée et met à disposition de la population des flyers et autres supports contenant des informations préventives. La Police de l'Ouest lausannois est à même de proposer plusieurs supports qu'elle a elle-même créé pour des problématiques rencontrées dans notre district.

Dans les cas de délits, combien, en pourcentage de criminel sont arrêtés ?

Apparemment, ce sont des chiffres difficiles à avoir. On trouve toutefois sur le site vd.ch les statistiques sur la criminalité, qui est en baisse pour 2014 de -3% pour le canton. Mais il est impossible de savoir sur 100 délits, combien de malfrats sont interpellés. La PolOuest n'effectue pas d'investigation judiciaire, mais c'est la police cantonale qui s'en occupe et là, on trouve, toujours sur le site internet, que 23,3% des délits sont résolus

(http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dse/polcant/fichiers_pdf/Statistiques/SPCVD.pdf)

Observation : La COGEST est surprise de se voir renvoyer sur le site de l'Etat de Vaud et ne puisse pas obtenir les statistiques concernant la ville de Renens, ou tout du moins l'Ouest lausannois.

Réponse de la Municipalité: Les statistiques de la criminalité, qui sont des données à caractère judiciaire, sont de compétence de la Police Cantonale Vaudoise (PCV). Après séance et comme convenu, ces statistiques issues du site internet de la PCV ainsi que le rapport de gestion de la Police de l'Ouest

lausannois, qui contient également quelques statistiques en lien avec l'activité générale du corps de police, ont été adressés par courrier à la Commission de gestion.

Comment procède la PolOuest lors d'un cambriolage ? Prise d'empreintes où ?

L'unité judiciaire, invitée sur les lieux, va faire des recherches d'empreintes digitales ou de chaussures, mais la PolOuest prend les objets qui seraient susceptibles d'avoir des empreintes dessus.

Demande d'explication sur l'infraction de la loi sur les étrangers et comment elle est mise en application (page 120)

Ca concerne, par exemple, les travailleurs au noir, mais c'est majoritairement sur dénonciation ou fortuitement lors d'un autre contrôle policier, mais il n'y a pas de chasse aux sans papiers dans le district.

Question sur les squats qui sont sous surveillance de police et pourquoi ?

Tous les squatteurs sont connus de la police pour des raisons de sécurité. Comme nous en avons parlé lors de la visite du CTC, certains squats sont occupés par des étudiants et d'autres par des artistes qui font éventuellement du bruit voir trop de bruits le soir. M. Hautle complète que le genre des squatteurs a changé et ils sont aujourd'hui très ouverts à la discussion et la police ne rencontre que rarement des problèmes lors des expulsions lorsqu'un vrai projet de démolition est prévu.

SDIS

Comment a été gérée la déception des personnes qui n'ont pas eu le grade ou poste espéré ?

Monsieur Golaz explique comment s'est passé la nomination du commandant et des autres candidats pompiers. Un concours a été ouvert pour le poste de nouveau commandant à l'interne. Il y a eu 5 candidatures. Chaque candidat a été reçu avec la responsable RH de Prilly, un représentant ECA, 2 membres de la commission du feu (1 pour Renens et 1 pour Prilly) avec 2 Municipaux (1 pour Renens et 1 pour Prilly). Trois personnes sont sorties du lot de ces entretiens. Le choix final a été dicté par les compétences du commandant actuel qui est en possession d'un brevet fédéral et est un professionnel du feu.

Ensuite, les autres postes ont été attribués pour la création d'un état major. Chacun a su trouver sa place avec satisfaction. Une seule personne déçue et fâchée a finalement démissionné en fin 2014. Personne d'autre n'a quitté le SDIS malgré cette fusion.

Service du feu : comment s'est passée la transition avec le nouveau service incendie ?

Une fois l'Etat-major mis en place tout était à faire : un nouveau budget pour 2 casernes. Avec ça, ils ont trouvé le temps d'organiser une Revue en octobre. Ils ont élaboré un nouveau drapeau et logo. Sans oublier leurs cours de répétition et les interventions.

Comment fonctionne ce nouvel organisme ?

C'est une entente pas une association, convention entre deux communes. Le budget est établi par l'Etat-major et proposé aux 2 Municipaux de chaque commune du SDIS. Ensuite, c'est la commission

du feu représenté de 5 commissaires pour Renens, chacun représentant un parti différent et de 3 commissaires pour Prilly. Cette commission est extra-parlementaire donc pas formée forcément de conseillers communaux. Au final, c'est les municipalités des deux communes qui avalisent le budget. A Renens, c'est le dicastère des finances qui s'occupe de l'insérer dans le budget communal qui sera voté par les 2 communes. Les commissions des finances de chaque commune se réunissent deux fois par année, pour le budget et pour les comptes.

Informatique

Y a-t-il un état des lieux des programmes informatiques en place et planning avec échéance ?

Monsieur Fontanellaz explique qu'il n'y a pas de renouvellement automatique des logiciels, mais il y a un catalogue. Environ 120 logiciels différents. C'est en fonction de la mode et des finances ou de besoins ponctuels de certains services souvent trouvé via internet. Quand c'est gratuit, il n'y a pas ou peu de problème. En cas de logiciels plus onéreux, spécifiques, une analyse est faite pour savoir s'il est pertinent d'acquérir ce logiciel.

Observation : La COGEST est surprise que le renouvellement d'un logiciel puisse être fait pour une question de mode.

Réponse de la Municipalité : Il existe au Service informatique un inventaire des logiciels utilisés dans l'Administration régulièrement mis à jour. Cet inventaire fait d'ailleurs partie du catalogue de services (liste des logiciels agréés). Il n'y a cependant pas d'échéancier. Le rythme des mises à jour est dicté par une volonté d'amélioration de la part du fournisseur, en général dans un but d'amélioration ou pour répondre à de nouvelles exigences légales. Quant au remplacement, il est dicté par des nouveaux besoins des utilisateurs dont le logiciel ne pourra pas ou plus couvrir à terme.

A certaines occasions, il arrive que des utilisateurs demandent à installer des petits utilitaires gratuits pour faciliter leur travail dans des tâches ponctuelles. Dans ces cas, une comparaison est établie avec d'autres logiciels existants dans le catalogue de services ou dans le commerce. En cas d'acceptation, l'outil est mis à disposition. Cependant, il s'avère à l'usage, que ces outils disparaissent du marché au bout de 3 ou 4 ans et sont remplacés par des nouveaux. On parle alors d'effet de mode, dans son sens éphémère.

Comment sait-on qu'un programme est obsolète et qu'il doit être changé ?

Soit le fournisseur nous informe que son produit ne sera plus supporté (Microsoft pour Windows server 2003 = juillet 2015, ou Siemens pour la centrale téléphonique = mai 2015), soit les utilisateurs qui rencontrent des problèmes avec leurs logiciels spécifiques (reprise de plans des fournisseurs avec Autocad), soit la veille technologique et les nouveaux besoins des utilisateurs nous condamnent à trouver de nouvelles solutions (remplacement des applications Finances et salaire)

Service population

Pourquoi avoir fait le choix du système en place (feu rouge / feu vert) plutôt que des tickets (comme à la Poste) ?

L'idée de mettre un distributeur de tickets a été évoquée, mais le SPOP souhaitait avoir le recul nécessaire avant de partir dans une acquisition plus onéreuse que la solution actuelle. Aujourd'hui, la solution « feu rouge/vert » suffit largement ; les usagers jouent assez bien le jeu en attendant leur tour. Il faut relever également qu'avec la cyberadministration ainsi qu'avec certaines simplifications administratives, les usagers sont moins nombreux et passent moins de temps au guichet. La taille de la salle d'attente a d'ailleurs été réduite en conséquence.

Autorité parentale conjointe par rapport aux résidences de l'enfant (page 133)

C'est toute la difficulté des séparations avec l'égalité devant la loi de l'autorité parentale. Le SPOP doit attendre la décision du juge pour établir la résidence principale de l'enfant même en terme de garde partagée.

Gestion 2014

PV – Sécurité sociale

La commission de gestion s'est réunie le lundi 20 avril 2014 à 16h00 au service de la sécurité sociale.

Madame la municipale Myriam Romano-Malagrifa était accompagnée de Monsieur Georges Chevallaz chef de service.

**Quelle a été l'organisation du service depuis la maladie du Municipal concerné ?
Quelles ont été les conséquences de son absence, y a-t-il eu des dossiers qui n'ont pu être traités ?**

Madame Myriam Romano-Malagrifa assure la suppléance depuis mai 2014. Pour la gestion de ces deux dicastères Madame Romano-Malagrifa a été déchargé de plusieurs tâches, séances de naturalisation, fêtes des nonagénaires, ainsi qu'au comité de l'APREMADOL. Il n'y a pas eu de dossier non traité pendant cette période, mais des projets prioritaires, telle que l'APEMS pour une ouverture à la rentrée scolaire.

Combien de % a représenté le travail de la remplaçante du Municipal et a-t-elle été rémunérée en conséquence ?

Le taux du remplacement était de 40% au début puis de 30% à raison de 2'000CHF brut par mois.

Service du logement : pouvez-vous nous communiquer le cahier des charges et descriptif du poste du délégué au logement. Quelles sont les limites aux demandes faites à ce service ?

Le cahier des charges et descriptif de poste ont été présentés à la COGEST.

Au niveau des limites, l'Office du logement n'est essentiellement pas une gérance, contrairement à ce que beaucoup de gens croient. L'Office du logement dispose de certains liens auprès de gérances avec lesquelles il a l'habitude de travailler et des discussions peuvent être envisagées lors de certaines situations difficiles, mais ils n'ont pas autorité sur les gérances ; là aussi, contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, ils ne peuvent pas forcer une gérance ou un propriétaire à sélectionner un locataire (y compris dans les logements subventionnés).

Mais il est important de souligner que la commune a maintenant des relations de confiance avec les gérances ce qui permet de les rassurer.

A l'office du logement la population peut obtenir des informations cohérentes et justes, ainsi que des outils de recherches. Pour ceux qui ne sont pas au RI seul l'office au logement peut les conseiller.

En 2014 a eu lieu un réseau sur le logement, qui a permis de rencontrer une grande majorité des propriétaires ou gérances en compagnie de Madame la Préfète.

A quoi en est-on avec les logements sociaux? Les gérances sont-elles ouvertes aux demandes de la Commune ?

Suite au vote du préavis 48-2014, l'Office du logement et l'Arasol ont travaillé à la mise en place des divers documents nécessaires au bon fonctionnement du projet. En effet, l'intervention des deux parties, avec des règles et des ressources différentes pour chacune, nécessitait d'avoir un cadre solide.

À l'heure actuelle, une convention a été signée entre l'Arasol et la commune pour déterminer exactement le rôle de chacun. Une liste de critères d'attribution et de priorisation des dossiers a également été préparée, ainsi qu'un contrat-type tripartite qui doit être signé entre les sous-locataires, l'Arasol et l'Office du logement pour l'encadrement des situations.

Les contacts nécessaires ont également été pris avec les gérances afin de leur demander la mise à disposition de logements conformes aux besoins. Un grand nombre de gérances actives sur Renens sont ouvertes à ces logements sociaux ; il ne faut cependant pas oublier que les gérances ne sont que des mandataires, et qu'elles doivent obtenir l'accord de leurs clients, les propriétaires, pour mettre en place un tel système. De plus, il faut trouver des appartements aux loyers supportables par les ménages concernés.

Les premiers logements sociaux ont été mis à disposition de sous-locataires et le partenariat avec l'Arasol fonctionne. Actuellement 5 baux ont pu être signés et la commune a pour objectifs d'en signer encore 5.

Quelle est la différence entre les appartements subventionnés et coopérative. Qui fixe les loyers ?

Les logements subventionnés :

Il s'agit de logements construits ou rénovés avec l'aide financière des pouvoirs publics et qui sont au bénéfice d'un abaissement des loyers pendant 15 ans, soumis dès lors à des critères cantonaux et communaux pour leur attribution (maximum 20% du loyer). Les loyers sont fixés par le Canton en fonction des coûts du terrain, de construction, de la constitution d'un fonds de rénovation, des frais de gérance et d'un rendement admissible pour le propriétaire. Les loyers sont réévalués chaque année en fonction des taux hypothécaires et d'autres éléments pouvant intervenir.

De nombreuses coopératives d'utilité publique construisent du logement subventionné. C'est le cas à Renens de la Société Coopérative d'Habitation de Renens (au chemin des Corbettes), de Cité-Derrière (à l'Avenue du Simplon) ou de Logacop (futur quartier de la Croisée). Mais ces coopératives disposent également d'autres logements non subventionnés. Il existe également des logements subventionnés n'appartenant pas à des coopératives d'utilité publique (comme par exemple ceux de la société Coop Immobilier sur la Place du Marché).

Loyers modérés :

Les coopératives sont des entités économiques fondées sur le principe de la coopération qui ont pour but de servir les intérêts de leurs membres (sociétaires, adhérents, coopérateurs,... le terme peut varier). Les coopératives d'habitation sont ainsi constituées par des personnes cherchant à promouvoir la construction de logements. La ville de Renens travaille en collaboration avec des coopératives d'habitation d'utilité publique, ce qui signifie qu'elles construisent un habitat à des conditions abordables, garantissant la soustraction durable à la

spéculation avec un calcul des loyers fondé sur les coûts. Ce statut de maître d'ouvrage d'utilité publique permet à ces coopératives d'obtenir des aides de la part de la Confédération. Le principe de la coopérative est bien établi en Suisse allemande mais ne commence vraiment à s'imposer comme l'une des solutions à la pénurie de logements en Suisse romande que depuis quelques années. Dans ce cadre, la coopérative fixe ses loyers, mais elle est tenue par ses statuts d'utilité publique à les fixer à prix coûtants, à savoir prenant en compte les coûts du terrain, de construction, de fonds de rénovation, les frais de fonctionnement de la coopérative, la part de la gérance, mais sans rendement spéculatif supplémentaire. Afin d'obtenir un logement auprès d'une coopérative, le locataire doit s'acquitter d'une part sociale, faisant de lui un membre de la coopérative et lui donnant ainsi accès à l'Assemblée Générale et donc aux prises de décision de la société; dans certaines coopératives, il est nécessaire d'être coopérateur auparavant pour se voir proposer un logement, tandis que dans d'autres la part sociale se paye au moment de la signature du contrat de bail. Les parts sociales sont la plupart du temps remboursables si la personne quitte la coopérative, et elles peuvent être rémunérées par des intérêts.

Dans quel ordre de procédure doit-on agir pour obtenir un appartement subventionné ?

La procédure pour un candidat à un logement subventionné est simplement de remplir le formulaire de préinscription pour la liste d'attente, qui se trouve sur le site internet de la commune ou à la Réception de la Sécurité sociale, puis de le retourner à l'Office du logement. En cas de questions particulières ou de problèmes pour le remplir correctement, le candidat peut prendre rendez-vous avec l'Office du logement. A partir de là, l'Office du logement vérifie que le candidat correspond aux critères d'attribution cantonaux et l'inscrit sur la liste d'attente ; pour les candidats ne correspondant pas aux critères, ils sont avisés directement du refus.

Lors de la mise à disposition d'un logement subventionné, l'Office du logement informe les candidats de la liste d'attente dont la situation correspond au logement en question, en leur envoyant les formulaires pour faire les démarches auprès de la gérance. Les candidats doivent dès lors déposer leur dossier auprès de la gérance comme pour un logement traditionnel, avec en plus le formulaire cantonal officiel qu'ils auront reçu de l'Office du logement avec un préavis communal favorable.

Cette procédure est indiquée sur le site de la commune mais aussi dans un flyer d'informations qui est disponible à tous les guichets de la commune (flyer transmis à la commission).

Comment se fait-il que Nestlé ait fait la promotion de l'eau et pourquoi ?

La dentiste souhaite passer le message aux enfants qu'il faut boire de l'eau. Pour effectuer cette prévention, Nestlé a offert des bouteilles d'eau. Le but était d'avoir un plus grand succès avec ces contenants.

OBSERVATION : La COGEST souhaite que la commune évite de faire recourt aux multinationales pour la promotion de l'eau.

Réponse de la Municipalité : Il s'agissait d'une action ponctuelle pour la promotion de l'eau au détriment des boissons sucrées et autres sodas, néfastes pour les dents et la santé. Il n'est pas prévu de renouveler cette action sous

cette forme, et d'autres solutions seront trouvées pour continuer de sensibiliser les enfants à cette problématique.

Où sont donnés les cours de l'UVAM ?

A l'association Turque de Lausanne, Rue de Crissier 9.

Pourrait-on voir le livret de la permanence Info Natu ?

Livret mis à disposition de la commission de Gestion et disponible sur le site de Renens.ch / Intégration – Citoyenneté.

REMARQUE : La COGEST félicite les initiateurs et réalisateurs de ce livret.

Au sein de l'administration communale les ETS ont-ils débouchés sur des emplois fixes au sein de la Commune. Si non pourquoi ?

Pas en 2014, mais un en 2012 et un en 2103, à la crèche le Tournesol ainsi qu'au CTC.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'apprentis au Tournesol et Globes Trotteurs ?

Ils accueillent des stagiaires de la HES (Haute Ecole Spécialisée) et de l'ESEDE (Ecole Supérieure en Education de l'Enfance), ce qui demande un suivi conséquent.

**Commission de gestion – Ville de Renens
Année 2014**

Visite dicastère : Culture-Jeunesse-Sport – 22 avril 2015

En présence de :

Municipalité : Myriam Romano-Malagrifa

Administration : Michelle Dedelley – cheffe de service, François Chevalier - adjoint chef de service

David Burnier – travailleur social de proximité (TSP)

COGEST : Victoria Ravaoli, Dominique Perret, Elodie Golaz Grilli, Gisèle Martin, Danièle Ayer, Simone Szenyan, Oumar Niang, Gérard Duperrex Président, Nathalie Jaccard rapporteure

Questions :

Quelle est la stratégie et la ligne artistique pour monter une saison de spectacles ?

C'est depuis 2007, que les spectacles organisés par la Ville de Renens se présentent sous forme de saison de spectacles. Elle se décline en 6 manifestations réparties entre : 4 soirées d'humour et 2 dédiées à la musique en principe musique du monde.

Une saison se construit en fonction :

- Du budget
- Des artistes qui sont en tournées
- De la disponibilité de la salle de spectacle et des artistes libres pour ces dates
- Des cachets
- Programmation des « salles concurrentes »

La subvention communale pour la saison de spectacles sert-elle à payer les cachets ou est-ce une garantie de déficit. 4 sponsors se sont engagés. Est-ce des sponsors ou des fondations. Que couvre le montant des sponsors ?

Ce n'est pas une couverture de déficit, un budget annuel est attribué à la saison et il doit couvrir : les cachets, la technique, la communication, l'hébergement et le catering des artistes et de son staff.

Le sponsoring apporte une manne financière non négligeable et permet une meilleure couverture des frais. Il s'agit de sponsoring direct et non de contre affaire. Pour 2014, les sponsors étaient au nombre de 4.

Le sponsor se voit attribuer un certain nombre de billets de spectacles, une visibilité sur le programme et les affiches. De plus, ils bénéficient de facilités pour organiser par exemple un repas d'entreprise avec spectacle.

La recherche de fonds est gérée par le service et il n'y a pas de fondation qui subventionne la saison de spectacle.

A la question : pourquoi plus d'humour que de musique ou art de la scène ? Il est répondu que cela fonctionne bien à Renens, c'est une offre qui manque dans la région. De plus, il y a une salle de 560 places à remplir et qu'afficher une salle comble est indéniablement un plus pour l'image de la ville.

Observation : La COGEST encourage le service à développer sa politique de sponsoring.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité remercie la Commission de gestion de son intérêt à voir se développer le sponsoring. Comme la Commission des finances a pu le constater, le service est proactif dans ses recherches de financements externes complémentaires, tant au niveau du sport et de la jeunesse que de la culture. Elle rappelle toutefois que le sponsoring est très dépendant de la situation et du tissu économique et que les ressources sont à certaines périodes de l'année plus limitées au sein du service pour effectuer des démarches de recherches de fonds.

Les artistes qui se produisent à Renens ont-ils des cachets différents que s'ils vont dans d'autres communes ?

A chaque fois, les cachets sont négociés. Plusieurs facteurs dépendent de leur montant, notamment si il y a une exclusivité, si plusieurs spectacles sont achetés au tourneur ou à la maison de production, etc.

Les artistes sont bookés soit en contact direct avec leur tourneur en Suisse, soit avec des agences de production (Opus One, Pierre Naftule, Corrodis, etc) ou en collaboration avec d'autres théâtres (Théâtre d'Onex) ou des partenariats avec d'autres acteurs culturels. Ces deux dernières options sont financièrement plus avantageuses, elles permettent un partage des coûts (voyage, hébergement, technique, etc). En général, la saison de spectacles pour la saison suivante est bouclée entre fin juin et début septembre.

Il est intéressant d'avoir en début de saison un spectacle dit « d'appel », cela donne une bonne visibilité au reste de la saison.

Aujourd'hui, on constate que le montant des cachets prend l'ascenseur, et Renens a la volonté d'avoir des prix populaires que ce soit pour les abonnements ou pour les billets. La culture doit être accessible à tous y compris à un jeune public qui a souvent des revenus limités. Le prix du billet est fixé en fonction du cachet ainsi pour le spectacle d'Olivier de Benoist la place était à CHF 45.- cela reste toutefois moins cher qu'au Théâtre du Léman par exemple.

Anne Roumanoff, sensible à la ville de Renens avait fait un prix sur son cachet.

A la question de : serait-il possible de diffuser des films lors de la saison de spectacles ? Il nous est répondu que la saison de spectacles n'a pas pour vocation le cinéma mais que pour ça il y a notamment : La Piazzetta, les films Exploration du monde. Pour la musique l'offre aussi est variable et conséquente avec entre autre : la Saison musicale, les concerts d'été et Festimixx. Les concerts proposés dans le cadre de la saison de spectacles sont souvent des découvertes.

Serait-il possible de rencontrer le travailleur social (TSP). Quel a été le bilan de son travail en 2014.

David Burnier, travailleur social de proximité est présenté à la COGEST et nous dresse son bilan 2014

Les choses se passent de mieux en mieux, car les liens sont en train de se construire et de se consolider. Jusqu'à maintenant c'est lui qui allait vers les jeunes, mais maintenant ce sont aussi eux qui vont vers lui. On compte environ 2 ans pour créer le lien et depuis 2014 cela va dans ce sens.

Les coups de pouce (petits jobs) ont un franc succès auprès des jeunes. Il s'agit de poser des affiches, faire de la mise sous pli, encadrer des enfants lors d'activités particulières, de la manutention lors de manifestations. Les jeunes ne travaillent pas au-delà de 22h00 après il est fait appel à de jeunes adultes. Ces travaux sont rémunérés à hauteur de CHF 14.- à CHF 18.- de l'heure.

Ce projet est un axe fort qui leur permet de se confronter au monde du travail et à ses exigences. Ces jobs leur permettent de se rendre compte de ce que cela implique tout en étant encadrés et leur permet aussi de gagner quelques sous. Aujourd'hui, les jeunes ont toujours besoin d'argent.

De plus ce programme permet là aussi de créer du lien. Dans une prochaine étape, il s'agira d'obtenir cette formule avec des entreprises de la région ou même des privés.

Il arrive très rarement qu'un jeune ne tienne pas son engagement dans ce cas-là, le TSP a une explication avec lui puis il bénéficie d'une seconde chance. Certains sont plus assidus que d'autres mais en règle générale, ils sont bons travailleurs.

Afin de garantir une sérieux du travail, les jeunes sont encadrés ou ont un temps donné pour effectuer leurs tâches.

Lors de chaque engagement, ils signent une fiche « contrat » qui est contresignée par les parents pour les mineurs.

Fiche nous est transmise par le TSP

Ils sont couverts par l'assurance accident professionnelle de la Ville de Renens.

A-t-il eu des contacts avec les TSP (travailleurs sociales) des autres communes, notamment celui de Lausanne, si oui, sous quelle forme ?

Il y a des liens forts entre les TSP du district. Ils se rencontrent mensuellement, car comme déjà constaté les jeunes vont d'une commune à l'autre. D'ailleurs on constate que les communes de l'ouest ont renforcé leur politique de la jeunesse et plusieurs délégués jeunesse et TSP ont été engagés.

La plateforme coordination jeunesse permet de mener des projets coordonnés sur l'ensemble du district financé notamment par le 0,20ct par habitant. Le dernier projet en date est : La semaine sur l'alcool.

Chaque commune met aussi son personnel à disposition de ces projets

Avec Lausanne, il n'y a pas de collaboration formelle, toutefois des contacts réguliers soit par téléphone ou lors d'une visite existent. Ces contacts permettent d'être réactif en cas de problèmes.

Le TSP de Renens a aussi des contacts avec les travailleurs sociaux du Canton à travers les diverses plateformes ou du groupe de coordination jeunesse.

A la question : Avez-vous l'impression que vous êtes en contact avec les jeunes à risques ?

Il est répondu que oui, à travers son travail de terrain, il touche plus de jeunes désœuvrés. La souffrance de ces jeunes s'exprime différemment selon les personnes. Bien que le « public cible » de ce genre de fonction soit : des jeunes en difficultés, Renens souhaite que le travailleur social de proximité puisse s'occuper de tous les jeunes y compris ceux qui vont bien. En mettant notamment des projets en places pour tous comme par exemple : l'ouverture des salles de gym d'octobre à mars.

Ces moments sont encadrés le samedi par des moniteurs sportifs et les dimanches par des Grands Frères. En 2014, il n'y a pas eu de problème majeur.

Etre en lien avec des jeunes qui vont bien est aussi essentiel, ils font souvent le lien avec ceux qui ont besoin d'aide.

Observation : Vu que les jeunes n'ont pas de frontière avec les autres communes, la COGEST souhaite qu'une collaboration plus active qu'informelle soit mise en place avec Lausanne, ville où nos jeunes aiment sortir.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité entend le souhait de la Commission de gestion et la prochaine étape de collaboration intercommunale devrait pouvoir s'orienter vers la Ville de Lausanne.

Qu'en est-il de l'USL ? A-t-elle été dissoute ?

A ce jour, comme il n'y a pas eu depuis plus plusieurs années d'Assemblée Générale et par conséquent selon le Code des obligations elle est dissoute de fait.

Il n'y a aucune association qui souhaite la réactiver, car une ardoise reste en suspens et les repreneurs seraient dès lors redevables des anciennes dettes.

La Commune ne subventionnait pas l'USL, son financement l'était par les commerçants et les associations membres.

Pouvez-vous nous fournir des renseignements sur les activités de chaque club sportif de Renens ?

Il n'est pas possible d'en donner pour tous les clubs sportifs de Renens, cela est toutefois possible pour ceux qui sont subventionnés qui sont au nombre de 24. Le service est en contact avec eux 1 à 2 fois par an afin de traiter entre autre des plannings de locations, des projets spécifiques, etc.

Désormais, les sociétés sportives devront adresser leur demande de subvention par écrit. Un travail de nouvelle politique de subventions sera mis en place en vue d'une modification de la politique de subventionnement.

Observation: La Cogest souhaite que les clubs sportifs subventionnés rendent un rapport d'activités chaque année.

Réponse de la Municipalité : Les activités des associations sont connues à travers leurs assemblées générales, dont le procès-verbal est remis à la Municipalité par le biais des documents nécessaires à l'octroi de leurs subventions annuelles. La Municipalité entend la demande de la Commission de gestion et se donnera les moyens, dans la mesure de ses compétences, d'obtenir un rapport spécifique et/ou les rapports des Présidents, en tenant compte que la plupart des comités sont bénévoles, décrivant les activités et les performances des sociétés annuellement.

Un tableau nous sera fourni

Pouvez-vous nous fournir le cahier des charges et le rapport d'activité de l'adjoint du service des sports ?

Monsieur Chevallier est l'adjoint de la cheffe de service mais il n'est pas le délégué au sport, personne n'a cette fonction spécifique.

Il n'y a pas de politique du sport à Renens comme celle qui existe pour la culture ou la jeunesse. A part la course pédestre, le service a en matière de sport majoritairement comme fonction de soutenir les sociétés sportives.

Il serait intéressant d'avoir une vision d'ensemble à moyen-long terme sur le sport afin de se doter d'une politique de développement.

Le subventionnement des clubs est certes important, mais il n'est plus suffisant. Toutefois, il est difficile de mener de front ces projets car les moyens manquent.

Les subventions sportives sont distribuées en fonction du budget et de l'évolution des clubs en vertu des règles d'octroi.

Chaque club fournit une liste nominale de ses juniors, des contrôles sont effectués afin de s'assurer que les jeunes vivent bien à Renens, car seuls les juniors renanais sont subventionnés.

Fête du 1^{er} Août : quelle est la stratégie pour l'organisation de la Fête du 1^{er} Août pour attirer du monde ?

La fête du 1^{er} août attire plus de 2'000 personnes par édition. Renens souhaite que cette fête se fasse le 1^{er} août et non le 31 juillet comme c'est le cas dans d'autres communes.

A la question, est-ce qu'il n'est pas dommage que les gens partent dès la fin des feux ? Il est répondu, que la fête s'étale sur l'ensemble de la soirée et qu'il n'est pas étonnant que le public parte après les feux, étant donné qu'il est souvent tard qu'il y a beaucoup de familles avec enfants et que les gens travaillent le lendemain.

Lors des 10 rencontres du conseil des jeunes, y a-t-il des représentants politiques, quels termes ont été abordés ?

Pas eu de représentant politique à l'exception de la séance consultative. Le délégué jeunesse est quant à lui présent, il sert de relais.

Sur les 10 rencontres du Conseil des jeunes :

- 3 séances prévues pour la rédaction de la charte de collaboration (dont 2 séances avec la collaboration de « jaiunprojet.ch » du Canton de Vaud qui a une expertise en matière de constitution de conseil des jeunes)
- 1 séance de préparation à l'assemblée constitutive
- 1 séance constitutive.
- 2 séances pour TARMAC, une séance pour le logo et une séance de fin d'année.

Lors des séances, le Président du Conseil des Jeunes donne aussi des informations générales qu'il reçoit de la part des autres Conseils des Jeunes et des informations sur la Commune ou plus largement.

Par exemple par ce biais un jeune de Renens a pu suivre une journée de votations mise en place par la chancellerie du Canton de Vaud. Un autre a intégré la rédaction de LABO 24 mis en place par le quotidien 24heures.

Les jeunes présents s'expriment et débattent ensemble des sujets abordés : les projets qu'ils souhaitent mener (TARMAC, soirée caritative (projet avorté), soirée des 18 ans.) Il a aussi été souvent abordé la question de l'urbanisme à Renens.

Les séances se sont tenues au CRA, qui permet ainsi de renforcer la présence de jeunes de plusieurs horizons dans le centre.

Rien ne figure dans le rapport de gestion, qu'est-ce qui a été mis en place pour les 13 / 17 ans ?

Pour les 13/17 ans le CRA ouvre trois soirées (mercredi, jeudi et vendredi) par semaine (environ 30 jeunes). Les jeunes s'y rencontrent, échangent avec les animateurs et jouent (baby-foot, ping-pong). Avec l'aide des animateurs, ils organisent quelques fois des soirées jeux ou soirées filles.

Par ailleurs, c'est une population qui est très présente lors des ouvertures des salles de sport les samedis et les dimanches. Enfin, le TSP rencontre plusieurs jeunes de cet âge dans ses tournées en ville. Le délégué jeunesse reçoit aussi des projets de jeunes de cette tranche d'âge.

Commission de gestion – Ville de Renens
Année 2014

Visite dicastère : Administration générale – 23 avril 2015

En présence de :

Municipalité : Marianne Huguenin

Administration : Nicolas Servageon Secrétaire Municipal et Stéphane Robert responsable RH

COGEST : Gisèle Martin, Elodie Golaz Grilli, Victoria Ravaioli, Dominique Perret, Danièle Ayer, Simone Szenyan, Dylan Montefusco. Gérard Duperrex Président, Nathalie Jaccard rapporteure

Questions :

1) Lors du départ du secrétaire municipal comment le personnel a-t'il vécu cette transition ?

Après 30 ans passés dans la ville de Renens et 17 ans comme secrétaire Municipal, Jean-Daniel Leyvraz a pris sa retraite. Ce départ étant prévu depuis un an déjà, il a été possible de mettre en place une transition adéquate. Monsieur Nicolas Servageon qui a remplacé le secrétaire Municipal était déjà en poste à temps partiel à la promotion économique et comme adjoint au secrétaire Municipal. Il a progressivement augmenté son temps de travail pendant l'année de transition, ainsi dans un premier temps il a pu se familiariser aux exigences du poste, observer le fonctionnement du service. Ceci a permis une transition en douceur pour tout le monde. Challenge d'autant plus grand que l'équipe de l'Administration Générale collabore ensemble depuis très longtemps (certaines collaboratrices étant là depuis 40 et 45 ans).

L'arrivée du nouveau Secrétaire Municipal a amené une nouvelle dynamique. Ainsi certaines choses qui sont liées aux exigences de postes sont restées figées, mais d'autres modifications sont intervenues comme par exemple : La séance des chefs de service qui a désormais lieu avant la séance de Municipalité, permettant une meilleure communication et répartition du travail. Sa vision est plus transversale que pyramidale.

2) Quels sont les cadres partis en 2014 et lors d'un départ quels sont les procédés pour les remplacer ?

A l'exception de Jean-Daniel Leyvraz Secrétaire Municipal, il n'y a pas eu de départ de cadre. Le procédé de recrutement est le suivant :

Pour les chefs de service :

- Mise au concours
- Dépouillement et analyses des offres de service + tri
- Choix des candidats à auditionner
- Entretiens menés par la Commission de recrutement pour les cadres, représentée par :
 - le/la Municipal(e)
 - Le/la chef(fe) de service
 - Responsable RH (ressources humaines)
 - 1-2 Municipaux

Dans le processus de recrutement lors des entretiens, le Secrétaire Municipal est aussi amené à participer aux entretiens.

Pour les employés:

- Mise au concours

- Dépouillement et analyses des offres de service + tri
- Choix des candidats à auditionner en concertation entre les RH et le service concernés
- Entretiens

Les postes qu'occupaient le Secrétaire Municipal avant sa nomination ne sont pas pour l'instant repourvus mais des solutions intermédiaires ont été trouvées :

Pour la promotion économique : un coordinateur des ateliers de la ville a été engagé, toutefois la disponibilité et les moyens réservés à cette fonction ne sont actuellement pas suffisants. C'est dommageable, car avec les divers chantiers et projets qui se profilent pour Renens il est essentiel de s'en préoccuper.

Exemple : la situation des IRL (*cf: communiqué de presse joint*) qui après avoir raliés un consortium d'imprimeries souffre toujours, notamment, à cause du franc fort, de la crise de l'horlogerie et devra mettre du personnel en retraites anticipée ou transféré sur d'autres sites dans le Canton (cela concerne 15 postes sur 60).

Adjoint du Secrétaire Municipal : L'arrivée de M. Servageon, le prochain départ à la retraite de Myriam Chapuis après 40 ans de service entraîne une réorganisation du secrétariat municipal. Pendant cette période de transition il aurait été difficile et contre-productif d'engager un adjoint dans un poste figé. Raison pour laquelle un assistant a été engagé en soutien avec un contrat à durée déterminée

3) Evaluation des chefs de services (observation No 2, page 9, rapport 2013)

L'évaluation des chefs de service est rendue difficile par le fait qu'ils ont 2 patrons (politique et administratif) Chacun des 2 ayants des contacts différents et constatant des choses différentes. Les évaluations telles qu'elles étaient organisées jusqu'à maintenant prenaient beaucoup de temps et d'énergie tant pour les évaluateurs que pour les évalués.

Depuis 2014, la procédure est modifiée et simplifiée. Désormais, c'est le lien avec le Municipal en charge du service qui est privilégié. Ces évaluations ont lieu annuellement et sont sur le modèle d'une discussion évaluative avec certains points qui doivent être impérativement abordés. (*cf: grille d'évaluation ci-jointe*).

Ces évaluations sont toutes contre signées par le Secrétaire Municipal lui permettant ainsi une vision des thèmes abordés et si tout ce qui devait l'être, l'a été.

Dans certains cas, il est possible que le Secrétaire Municipal ou le responsable RH voir les deux participent à ces discussion, cela se fait en principe sur demande du Municipal ou du chef de service.

Pour l'administratif, les objectifs sont posés au fur à mesure des dossiers. Le suivi et le cadrage éventuels sont faits lors des séances hebdomadaires des chefs de service.

4) Les messages mis dans l'application sont-ils testés ?

Cette question concernait l'application « Renens » pour smartphone où il y a encore des problèmes, dus au fait que les données sont sur 2 plateformes qui n'ont pas le même CMS et qui doit rassembler des formats différents. Ces divers couacs seront améliorés en 2015. Actuellement, 300 personnes ont téléchargés l'application.

5) Veille médiatique : avec quels organismes travaillez-vous ? Peut-on avoir des statistiques de ces retombées médiatiques et quels en sont les coûts annuels ?

Depuis 2014, la Ville de Renens a un contrat avec l'entreprise Argus à Zurich qui a repris les activités de ZMS. Cela concerne les articles qui mentionnent : Renens – Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois parus dans la presse écrite, radio et TV.

Les coûts sont de CHF 122.- par mois, puis de CHF 2,20 pour les premières pages et CHF 1.- pour les autres. Le nombre d'articles est très variable, mais en moyenne les coûts sont de CHF 1'000.- mensuels. En 2014, Renens a payé le montant de CHF 14'700.-.

Le personnel abonné à la revue de presse reçoit une notification qui annonce la livraison quotidienne des articles. Initiatives ou événements dont la Commune n'avait pas connaissance, articles sur des entreprises ou des personnalités de Renens et contrôle des retombées des communiqués de presse. C'est non seulement une source d'informations mais aussi une véritable prise de température de la perception de la Ville.

Exemples :

Octobre 2014 : 74 articles

Septembre 2014 : 178 articles le jugement du père infanticide de Renens a été relayé dans la majorité de la presse suisse, les Design Days dans une bonne partie de la presse romande et spécialisée

Août 2014 : 107 articles (UPC déménagement à Renens, incendie sur la ligne du M1, trafic interrompu, article sur la brochure sur le tri édité par la Ville, la Piazzetta, le terrain temporaire de sport au centre de Renens etc.

Cette prestation peut paraître onéreuse, mais c'est un bon outil de travail pour les raisons nommées ci-dessus. Cela évite aussi que les employés passent des heures devant leur écran pour rechercher des articles sur la ville. Enfin, cela évite que plusieurs employés fassent les mêmes recherches.

Le taux de fiabilité est proche du 100% pour la presse écrite nationale.

Les articles les plus intéressants pour le public sont publiés sur renens.ch dans la rubrique : portrait/revue de presse

Actuellement, il n'est pas possible que des personnes extérieures comme par exemple les conseillers communaux puissent recevoir ces revues, car uniquement accessibles par le réseau intranet. Une solution d'avenir sera examinée. (*ndlr : réponses reçues après la séance par M. Servageon*)

6) Par rapport au recrutement et annonces de postes vacants peut-on avoir une statistique du nombre de personnes qui ont postulé, par poste ?

a) Comment se passe la procédure d'engagement ?

Le recrutement se fait au travers des sites spécialisés notamment sur celui de l'orientation professionnelle. Une fois une candidature retenue et après un premier entretien un stage de quelques jours est obligatoire, pour certaines branches des tests de connaissances se font pendant la durée du stage. Puis un 2^{ème} entretien en présence des parents pour les mineurs est organisé.

Il n'y a pas de règle concernant l'âge des apprentis à l'exception des assistants sociaux éducatif qui doivent être âgés de 18 ans et avoir fait un stage préalable d'un an.

En principe, la candidature des jeunes de Renens et de l'ouest lausannois sont favorisées. Par contre, pour celles venant de loin ne sont pas retenues pour des raisons de facilités.

(cf : statistiques postulations 2014 par poste ci-jointe)

b) Un apprenti qui postule à Renens doit-il passer un multi check ou autres tests ?

Non, pas de test de ce genre.

c) Combien d'apprentis ont échoué à l'examen. Est-ce en 1^{ère}, 2^{ème} année ou à la fin ?

Un apprenti employé de commerce a loupé sa 1^{ère} année et a pu redoubler

Un apprenti employé de commerce a échoué au CFC, il a pu refaire son année.

d) En cas d'échec, une 2^{ème} chance leur est-elle accordée ?

Une 2^{ème} chance est laissée aux apprentis et des cours d'appui peuvent être donnés.

7) Cartes journalières : que faites-vous des cartes invendues ? (par exemple veille de fête et week-end)

Rien, car les cartes sont en vente jusqu'au jour même de la date de validité. Une fois la date de validité passée, les cartes n'ont plus de valeur et ne sont ni reprises, ni échangées ni remboursées par les CFF. Il y a toutefois peu de perte le taux d'utilisation moyen étant en 2014 de 84,26% et d'environ de 95% pour juillet et août.

A noter que la ville de Renens n'a pas suivi l'augmentation des CFF et ces cartes sont toujours vendues au prix de CHF 41.-

8) Les postes stagiaires ont-ils débouché sur des postes fixes ?

Il y a différentes formes de stages :

- Ecoliers
- Universitaires
- De réinsertion

Il y a 3 postes permanents de stages universitaires :

1 au SDOL – 1 à l'urbanisme – 1 à l'intégration

Ces stages sont annuels et il n'y a pas d'engagement possible à terme

Un agent d'exploitation et un agent d'entretien de routes ont été engagés pour une durée indéterminée suite à des stages de réinsertion via l'AI.

Les ETS sont gérés directement par les services.

9) Impôt des chiens : comment se fait le recensement des chiens en vue de la perception d'impôt ?

Selon le règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens, tout nouveau propriétaire a 15 jours pour annoncer l'arrivée de son chien auprès de l'Autorité de sa commune de domicile.

Cette exigence légale est rappelée à la population en début de chaque année par :

- Affichage au pilier public

- Annonce dans le 24Heures
- Carrefour Info Renens
- Site Internet

Lors de son annonce auprès du Service de la population, le nouvel habitant propriétaire d'un chien est renseigné sur les moyens pour inscrire son animal :

- Au guichet du greffe municipal
- Par téléphone au greffe municipal
- Par le guichet virtuel, site internet

Les renseignements à fournir concernent le pédigrée du chien (provenance, race, date de naissance, couleur, taille, numéro de puce, date d'acquisition), les cours théoriques et pratiques effectués conformément à la loi, et si le propriétaire est exonéré de l'impôt (décision AI/AVS pour prestations complémentaires ou RI)

Par ailleurs, maintenant dans le formulaire d'arrivée pour les nouveaux habitants il est demandé s'ils ont un chien, c'est ensuite transmis au greffe.

De même, si un changement survient en cours d'année (chien donné ou décédé, personne au bénéfice d'une rente complémentaire AVS/AI ou du RI), le propriétaire le signale au greffe municipal par l'un des trois moyens susmentionnés. Lors du départ du propriétaire de la commune, l'annonce est automatiquement transmise par le Service de la population au greffe.

A fin février, le recensement des chiens est transmis à l'Office d'impôt de Lausanne qui est en charge de facturer l'impôt aux propriétaires.

Lors de vérification, la Police de l'Ouest lausannois et le service vétérinaire cantonal peuvent être amenés à vérifier auprès de l'Autorité communale que le chien d'un habitant est inscrit. S'il ne l'est pas, le propriétaire est invité à l'annoncer dans les plus brefs délais.

Une personne qui triche reçoit un rappel à l'ordre mais n'est pas amendée.

En 2014, 546 chiens ont été recensés.

Commission de gestion – Ville de Renens

Année 2014

Visite dicastère : Finance et Cultes – lundi 27 avril 2015 à 16h

En présence de :

Municipalité : Jean François Clément

Administration : Michael Perrin chef du service des Finances et Cultes, Boursier communal

COGEST : Victoria Ravaioli, Dominique Perret, Elodie Golaz Grilli, Gisèle Martin, Gérard Duperré (Président), Nathalie Jaccard, Danièle Ayer, Dylan Montefusco, Oumar Niang (Rapporteur)

La commission de gestion s'est réunie le lundi 27 avril 2014 à 16h00 au service des finances et des cultes.

Monsieur le Municipal Jean François Clément était accompagné de Monsieur Michael Perrin chef du service des finances, Boursier communal.

En guise d'introduction et de bienvenue, M. Clément a souligné la transversalité de son dicastère. Le dicastère Finances et Cultes est le garant des bonnes finances de la ville. Il est aussi le garant des engagements de la Commune auprès des partenaires financiers et des entreprises qui collaborent et réalisent des prestations pour la Ville de Renens. Il a rappelé que Renens avait des ressources plus rares que dans d'autres localités du Canton, nonobstant cette situation elle arrive à avoir un développement visible en terme de prestations, cela est surtout dû au fait que aussi bien le collège municipal que le conseil communal tout le monde joue le jeu. Ce manque de moyens est à l'origine des lenteurs comme la réalisation de l'accueil en places de crèche-garderies. La municipalité est consciente de la forte attente du conseil communal pour la réalisation de certains thèmes. C'est pourquoi elle œuvre pour bénéficier là où c'est possible des subventions, des subsides et de la péréquation intercommunale par exemple. Le but est d'avoir à la fin de l'année un budget équilibré qui respecte nos engagements. M. Clément a souligné la bonne entente, la compétence et la bonne fonctionnalité de son équipe. Au niveau des Cultes, il travaille beaucoup avec Mme Laurence Favre qui l'accompagne dans les différents lieux de culte car la commune a des engagements en matière de collaboration et de financement auprès des différentes églises d'utilité publique.

Avec la création des nouveaux postes comment s'est passée la réorganisation et le personnel nécessaire a-t-il été recruté ?

Il n'y a pas eu la création de nouveaux postes, mais plutôt d'un nouveau poste. Comme les ressources sont rares, on est passé de 1 à 0,8 EPT. Ce qui fait une réduction de 20% sur le poste demandé, d'où la réorganisation optimale.

C'est M. Perrin qui s'occupe des points structurels et opérationnels dans le service. L'objectif de recrutement visé était de trouver une personne niveau brevet en comptabilité et finance. Mr Perrin a expliqué que le service avait recruté une personne, mais après six mois cette dernière a donné son congé car le poste ne répondait pas à ses attentes. C'est ce qui a apporté un frein sur ce que le service voulait mettre en place car il a fallu relancer la procédure de recrutement. Depuis le mois de septembre le service a recruté une personne, qu'il juge compétente et qui a du plaisir à travailler avec eux. Pour lui la réorganisation est en route, il

faut un effectif qui tourne ce qui va leur permettre de sortir la tête de l'eau. Ce qui va suivre maintenant c'est la mise en route du « controlling » et des indicateurs de gestion et financiers. La pluralité et la richesse des thèmes font qu'ils ont toujours du pain sur la planche. Parallèlement, ils se doivent d'anticiper la venue d'ici 2017 du nouveau MCH2, qui regroupera les nouvelles normes comptables qui seront soumises à toutes les communes du Canton. Il faut que l'équipe soit prête pour assumer cette énorme métamorphose. En sus des prestations que le service comptable assure pour la police, la piscine, les pompiers (SDIS) et les paroisses ; services payants au demeurant.

Impôt des chiens : comment se fait le recensement des chiens en vue de la perception d'impôt ?

La loi est claire, c'est aux propriétaires de chiens de déclarer leurs chiens à la commune. 542 chiens sont enregistrés officiellement à la commune. Il n'y a pas de contrôle dans la rue pour savoir qui a payé son impôt canin au niveau communal et cantonal. Mr Perrin pense qu'il serait intéressant d'aller voir les chiffres des autres communes voisines et éventuellement de voir où Renens se situe dans les statistiques cantonales concernant le nombre de chiens. C'est le canton qui facture le montant à payer.

Comment sont contrôlés les résidents secondaires sur la commune ?

La municipalité est souvent sollicitée sur la question des résidences secondaires. Ce qui a favorisé une révision de la procédure pour vérifier à Renens si tous les habitants en résidence secondaire peuvent continuer à bénéficier de ce statut. Selon la loi sur les impôts (LI), selon M. Perrin au final c'est le canton qui décide qui est en résidence secondaire. La procédure mise en place en 2007 est la suivante :

- Le service de la population (SPOP) envoie un questionnaire à remplir aux habitants en résidence secondaire qui ont plus de 5 ans de résidence. Une résidence secondaire de plus de 30 ans passe selon la loi en établissement principal.
- A la réception du questionnaire, le SPOP transmet le dossier à l'Administration Cantonale des Impôts (ACI).
- L'ACI analyse le dossier et rend une décision susceptible de recours et est adressée aux différentes parties (contribuable, Canton et Commune concernée).
- Si la personne reste en résidence secondaire après analyse du dossier, le SPOP relance la procédure après 2 ans.

Depuis 2006, sur 180 dossiers en résidence secondaire qui ont fait l'objet d'investigations, 90 dossiers sont restés en résidence secondaire et 90 dossiers sont passés de résidence secondaire en établissement principal, dont voici le détail par année :

2006 - 7 dossiers.

2007 - 39 dossiers. Cette année-là, les dossiers qui sont passés de résidence secondaire à établissement principal ont coïncidé avec le changement de procédure mis en place au service de la population.

2008 - 5 dossiers.

2009 - 15 dossiers.

2010 - 1 dossier.

2011 - 1 dossier.

2012 - 2 dossiers.

2013 - 7 dossiers.

2014 - situation à fin juin, 13 dossiers.

C'est un travail transversal entre le SPOP, les services de la police et le service des Finances et Cultes. Le travail de vérification est administratif. Il peut arriver qu'un dossier soit ouvert

suite à une délation. Après 3 mois, quel que soit le type de résidence on doit s'annoncer au service de la population.

M. Perrin a souligné que pour la commune, il est intéressant que les étudiants établissent leurs résidences principales à Renens, ce qui est bénéfique pour le jeu de la péréquation.

Qu'est-ce qui est fait pour contrer le mal-être de la jeunesse qui va chercher un monde meilleur chez les Djihad, les sectes, etc... ?

Mr Clément comme municipal des cultes a souligné l'entente interreligieuse entre les différentes communautés religieuses. Il est très content du dialogue interreligieux et du vivre ensemble. Toutes les communautés religieuses de la ville, via leurs diversités, jouent le jeu lors des parcours interreligieux organisés. Ces parcours ont comme dessein de favoriser le bien vivre ensemble, la tolérance envers l'autre et d'éviter que quelqu'un se sente exclu à cause de son obéissance religieuse ou communautaire. Ainsi, on évite l'exclusion sociale et le recourt à des mouvements extrêmes. Il y a une préoccupation de toutes les communautés religieuses concernant l'adhésion des jeunes aux mouvements extrémistes. Cela est valable pour la communauté musulmane mais aussi pour les autres communautés. La commune est à l'écoute de toutes les communautés pour trouver une solution à leur questionnement lié au djihad.

L'aumônier de la rue a-t-il encore une mission, notamment auprès des habitués de la place du marché ?

Les Eglises ont un département de solidarité au niveau cantonal. Il existe un réseau de soutien d'entraide et d'accompagnement spirituel de proximité. Une pastorale sociale et de rue est composée d'agents pastoraux et de bénévoles. Cette pastorale vise à :

- Ecouter les personnes rencontrant des difficultés sociales et existentielles ou/et vivant un temps d'épreuve.
- Orienter vers des services adéquats au niveau social.
- Tisser des liens et offrir des espaces communautaires de partage.
- Offrir un accompagnement spirituel, voire des temps de méditation et de veiller autour des réalités lourdes vécues par ces personnes.

Ces agents pastoraux et bénévoles, informent et sensibilisent les communautés chrétiennes ainsi que d'autres partenaires sur les réalités de pauvreté et les invitent à des actions de solidarité et de partage.

L'Ouest lausannois est couvert par l'animateur pastoral Monsieur Jean de Dieu Rudacogora, qui a ses bureaux dans la commune. Il est déjà venu au service des Finances et Cultes présenter son travail de pasteur de rue dans le cadre du parcours interreligieux. Renens est sur un territoire couvert par Chavannes, où, il y a l'aumônerie de l'Ouest Lausannois l'Ancre qui se propose d'aller vers les gens précarisés et organise des repas les vendredis. L'Ancre propose les prestations d'un écrivain public. Le pasteur de rue croise et est en contact avec les habitués de la place du marché. Seulement il n'a pas de mandat spécifique pour la place du marché. Il travaille par contre avec les associations à vocation sociale et d'entraide de la commune.

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Ouï le rapport de la Commission de gestion,

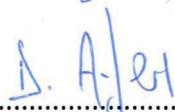
APPROUVE

la gestion de l'exercice 2014 et en donne décharge aux organes responsables.

Le président-rapporteur :

Gérard Duperrex 

Commissaires :

Mesdames Ayer Danielle 

Carota Nadia 

Golaz Grilli Elodie 

Jaccard Nathalie 

Martin Gisèle 

Perret Dominique 

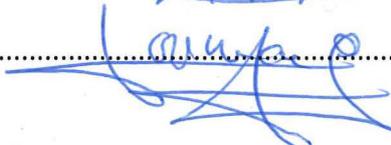
Ravaioli Victoria 

Szenyan Simone 

Messieurs Lokaj Naïm 

Montefusco Dylan 

Mulopo Robert 

Niang Oumar 



ANNEXES

au Rapport de la Commission de gestion
pour l'exercice 2014

Rapport à la Municipalité

Taxes incitatives et tri des déchets: Bilan après 1 an

1. Préambule:

L'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets à Renens a eu lieu le 1^{er} juillet 2013.

Le présent rapport a pour objectif de faire un bilan exhaustif sur les effets induits par ces taxes, tant du point de vue technique que financier. Il aborde également les aspects de communication et de sensibilisation faits à la population, et propose des pistes d'amélioration dans la gestion des effets secondaires engendrés.

Les conclusions de ce rapport doivent servir la Municipalité à argumenter ses choix en matière de gestion des déchets à venir, et servir de fil conducteur au service Environnement et Maintenance dans les actions à poursuivre et celles à mettre en place.

Le rapport tel que présenté ne revient pas sur l'historique de la mise en œuvre des taxes incitatives, le préavis 33-2013 "Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets à Renens" et ses règlements annexes exposent intégralement les processus d'application et les tenants et aboutissants de la démarche.

2. Table des matières

- 1) Préambule
- 2) Table des matières
- 3) Collecte en porte-à-porte
- 4) Déchèteries
- 5) Communication et sensibilisation
- 6) Taxe au sac
- 7) Taxe forfaitaire par habitant
- 8) Taxe entreprises et commerces
- 9) Potentiel d'amélioration
- 10) Conclusions

3. Collecte en porte-à-porte

- *Ordures ménagères*

Le but principal de toutes les mesures prises est le tri à la source, afin de préserver les matières premières et de valoriser au mieux les déchets collectés. Les chiffres, après une année de mise en place démontrent que, à Renens comme ailleurs, les effets sur les tonnages sont bien réels.

Du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, la quantité d'ordures ménagères collectées a été de 2'357 tonnes, alors que pour l'année précédente la Ville de Renens a acheminé, par l'intermédiaire de son transporteur, 5'012 tonnes d'ordures à l'Usine d'incinération Tridel SA. Ce qui fait une diminution de 53% !

Il est évident que cet excellent résultat a un revers de médaille. En effet, les poubelles de ville sont prises d'assaut par des sacs de petite taille (3-4 litres) contenant des ordures ménagères. Le tonnage collecté dans ces corbeilles passe ainsi de 87 tonnes annuelles à 240 tonnes pour la période qui nous occupe.

Certains habitants ne conditionnent pas toutes leurs ordures en sacs pré-taxés mais dans des sacs non conformes comme des sacs noirs ou des sacs de magasin, ou les déposent en vrac directement dans les conteneurs des bâtiments. Suite à un contrôle effectué par Valorsa SA, périmètre de gestion des déchets, le taux de fraude se monte à 4,7%, ce qui est dans la marge de tolérance dont le taux est fixé à 5% par le concept régional d'harmonisation des taxes incitatives.

Suite à ces incivilités, les premiers mois ont vu la dénonciation à la Commission de police de 201 contrevenants aux règles en vigueur.

Un chapitre plus en aval dans ce rapport (n°5) sur la communication et la sensibilisation décrit les mesures prises ou encore à venir pour corriger certaines déviances.

- **Papier/carton**

Cette matière recyclable collectée a vu une augmentation de 35%, passant de 952 tonnes annuelles à 1'287 tonnes dès la mise en vigueur du principe du pollueur/payeur. La qualité de la matière livrée à notre recycleur Papirec SA à Ecublens s'est un peu détériorée, mais elle reste acceptable. Ce sont principalement le Sagex, les emballages plastiques et les cartons souillés qui "polluent" cette collecte. A noter que la rétribution de cette matière à la tonne est restée stable à fr. 45.-.

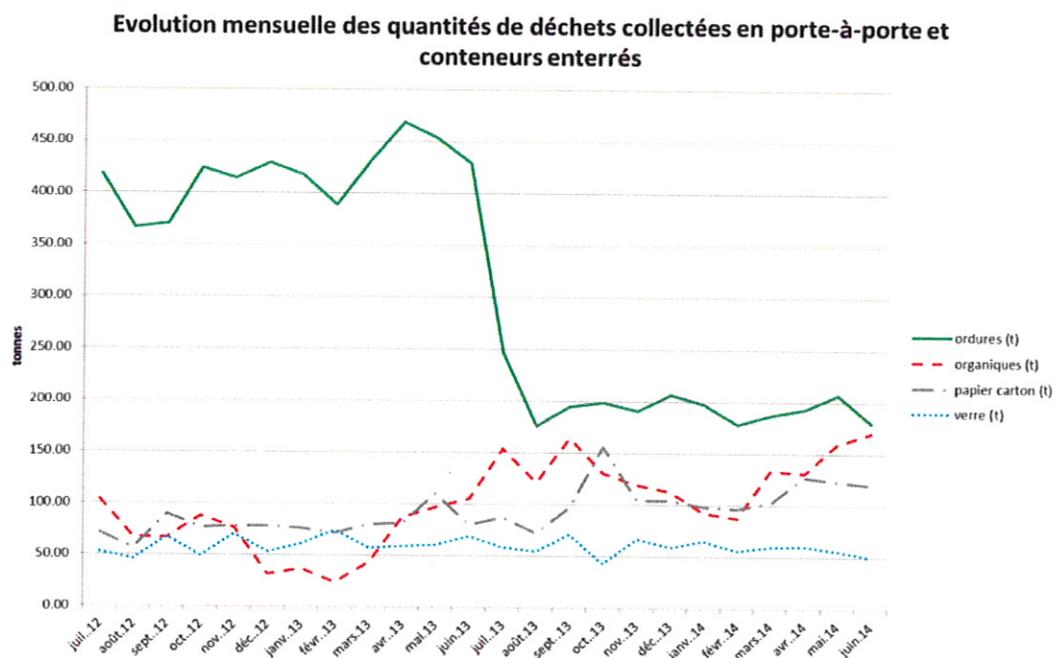
- **Verre**

La collecte de cette matière recyclable est restée relativement stable, avec même une légère diminution de 3%. Ceci peut s'expliquer par un tri déjà très sélectif avant la taxe au sac et par le conditionnement toujours plus élevé des boissons en PET plutôt qu'en verre. La quantité pour cette année est de 700 tonnes contre 722 tonnes l'année précédente. La plupart des gérances et des propriétaires étant déjà équipés de conteneurs pour cette collecte, il s'avère que le tri est respecté et que, hormis les traditionnels couvercles, bouchons et capsules, le verre est de bonne qualité. Il est acheminé chez Valorsa pour une valorisation en verrerie en France.

- **Organiques**

C'est la collecte de matière qui a le plus progressé avec un bond de + 89% du tonnage annuel, passant de 831 tonnes à 1'577 tonnes cette dernière année. Cette augmentation est due principalement à un meilleur tri des déchets de cuisine. La filière de recyclage de la commune de Renens, qui accepte les déchets crus et les déchets cuits, influence de façon optimale ces chiffres. De plus, consciente de ce potentiel, la Municipalité a instauré une collecte supplémentaire par semaine pendant les mois estivaux, soit des ramassages tous les lundis et les jeudis.

Seule ombre au tableau, la qualité de la matière collectée qui est médiocre. En effet, de nombreux sacs plastiques polluent cette valorisation du déchet qui est acheminé à Lavigny, chez notre partenaire Ecorecyclage SA, pour une méthanisation de la matière, qui est directement injectée dans le réseau de gaz. Des mesures décrites plus loin ont également été prises pour sensibiliser et remédier à cette déviance.



4. Déchèteries

- **Mobiles de quartier**

Les déchèteries mobiles de quartier ont été instaurées à la suite de l'arrêt des collectes en porte-à-porte des déchets encombrants en 2009 déjà. La soixantaine de dates couvrant 7 quartiers de la ville ont trouvé leurs publics bien avant la mise en place de la taxe au sac, et elles répondent à l'attente de la population. Les deux recycleurs qui animent, conseillent et aident au tri sont très appréciés par les renanais.

Si la quantité de déchets amenés dans les déchèteries mobiles est stable, la fréquentation a fortement augmenté depuis l'introduction des taxes: elle est estimée à + 25%, soit environ 200 passages par date, les utilisateurs passant à plusieurs reprises avec de plus petites quantités. A noter que de nombreuses communes de l'ouest lausannois, de la Riviera et même du Canton de Genève se sont inspirées de notre système de déchèteries mobiles pour mettre en place une infrastructure similaire.

- **Intercommunales de Malley et de Bussigny**

Les bilans sur la fréquentation et les apports en déchèteries intercommunales sont plus difficiles à analyser. De fait, les communes partenaires des déchèteries ont mis en place le système de taxes au

1^{er} janvier 2013. Les chiffres sont ainsi tronqués et ne peuvent être analysés, pour Renens, sur une année complète comme ceux précédemment développés.

Cependant, à l'instar des déchèteries mobiles de quartier, la tendance générale qui consiste à passer plus souvent en déchèterie avec moins de déchets se confirme. En outre, les renanais se dirigent de plus en plus vers la déchèterie de Malley avec 18'000 passages en 2013, contre un peu moins de 13'000 passages à Bussigny. Des améliorations structurelles, notamment en ce qui concerne l'apport des déchets organiques, et des contrôles plus poussés afin d'empêcher l'accès aux professionnels ont été instaurés à Bussigny, améliorant ainsi les résultats généraux de cette infrastructure.

5. Communication et sensibilisation

La Ville de Renens n'a pas été avare en termes de communication et de sensibilisation. Suite à une campagne d'information très complète effectuée avant la mise en place du principe de causalité en matière de déchets, elle ne s'est pas contentée d'observer les effets induits, mais elle a continué à informer, à agir et à sensibiliser, voire à réprimander de manière plus ciblée.

Tout d'abord par des actions concrètes sur le terrain, comme la pose d'obstruteurs sur les poubelles afin d'éviter au maximum le dépôt d'ordures ménagères, et la pose d'un autocollant répétant l'interdiction :



Dans un même temps, hormis les collectes de sacs non-conformes avec dénonciation, les conteneurs ont systématiquement été contrôlés et un courrier a été adressé aux propriétaires.

Plusieurs gérances ont été contactées lors d'abus constatés. Les conteneurs mal triés ont été vidangés à leur charge, avec une facturation séparée. Une mise en demeure a été prononcée par la Municipalité et adressée aux gérances qui ont des locataires récalcitrants au principe de tri.

En parallèle, une information soutenue par le biais du mensuel Carrefour-info Renens a été faite. De même, à plusieurs reprises un stand a été tenu sur la Place du marché lors de manifestations organisées par le service Environnement et Maintenance. Le calendrier officiel Recyclo Info-déchets revient également sur les bonnes pratiques en matière de tri, et l'information donnée directement par nos recycleurs sont un gage d'atteindre une bonne frange de la population.

En ce moment, deux mesures sont en cours, soit la traduction en dix langues d'un dépliant sur le tri des déchets qui sera à disposition dès le mois de septembre 2014, et la tenue d'une séance d'information pour les gérances et les concierges d'immeubles qui se tiendra à la salle de spectacles le 25 septembre prochain, avec pour thème principal le tri des déchets à la source.

Enfin, la principale source de "pollution" des déchets organiques que représentent les plastiques a été identifiée et combattue par la mise à disposition des commerçants du centre-ville de 20'000 sacs biodégradables. De plus, un autocollant à apposer sur les conteneurs pour les déchets organiques a

été publié et distribué gratuitement. On informe ainsi que l'usage des sacs biodégradables est autorisé et que les sacs plastiques sont prohibés.



6. Taxe au sac

Comme décrit ci-dessus, les renanais dans leur grande majorité ont accepté la taxe au sac sans faire de vague.

Il n'est pas possible d'avoir un décompte des sacs pré-taxé vendus à Renens. Cependant par déduction mathématique, nous pouvons estimer que, si le conditionnement des ordures ménagères avait été en sac de 35 litres, sachant que le poids moyen d'un sac est de 3.5 kg, les renanais ont achetés: 673'429 sacs à 2.- (2'357'000 kg : 3.5 kg) en une année, soit une moyenne de 34 sacs par habitant par an, ou 1 sac de 17 litres par semaine par habitant.

La rétrocession par les périmètres de gestion des déchets se fait à la tonne livrée à Tridel au prix de fr. 360.- en 2013, soit un total d'environ fr. 850'000.-.

Ces chiffres correspondent aux attentes de la Municipalité et sont même, du point de vue du tri, supérieurs aux prévisions. Cependant, les chiffres tels que démontrés ci-dessus, ne peuvent être retrouvés dans les comptes de fonctionnement, ceux-ci étant échelonnés sur les années 2013 et 2014. Leur consolidation tant du point de vue comptable que du tri, ne pourra se faire qu'après 2 à 3 ans d'usage.

Comme le précise l'avenant 1 à la convention cadre du concept régional, une déduction est faite pour le tonnage des langes et couche-culottes mis en sacs transparents. Cette quantité, après une analyse de Valorsa SA, correspond à 4,4% du tonnage total des ordures ménagères, soit 104 tonnes annuelles.

7. Taxe forfaitaire par habitant

Afin de facturer le second semestre 2013, la Municipalité a dû s'appuyer sur des estimations de quantités de déchets produits, chiffres délicats à évaluer au vu du changement de comportement de la population. La taxe forfaitaire de base avait été fixée à fr. 90.- TTC par habitant de plus de 18 ans pour l'entier de l'année 2013, soit respectivement fr. 45.- TTC pour le deuxième semestre.

Au vu des bons résultats obtenus, selon des projections financières et l'analyse des résultats en matière de tri, la Municipalité a décidé dans sa séance du 6 juin 2014, de fixer la taxe forfaitaire de base à fr. 85.- TTC pour 2014. Cette taxe sert également de calcul à la facturation de la taxe aux entreprises et est pondérée par un coefficient allant de une à cinq fois la taxe forfaitaire de base.

La taxe forfaitaire de base doit ainsi être calculée chaque année, selon les résultats et les projections en matière de tri des déchets. Une fois établi, le montant de la taxe doit être communiqué à la Confédération auprès de M. Prix.

Par courrier du 9 juillet 2014, le surveillant des prix nous informe que: *"Pour des raisons de priorité et étant donné que les taxes de votre commune ne se situent pas à un niveau élevé en comparaison avec celles des autres communes du canton de Vaud qui nous ont fourni leur projet de tarifs sur les déchets, le Surveillant des prix renonce à effectuer une recommandation pour votre commune"*.

8. Taxe entreprises et commerces

Sans revenir sur le mode de taxation des entreprises, qui correspond à la directive adoptée par le Conseil communal lors du vote sur le principe de causalité pour la taxation des déchets, le bilan de l'année écoulée peut être résumé comme suit:

Jusqu'alors, le service en charge de la facturation des déchets industriels avait son propre fichier des entreprises actives et le tenait à jour. Dès le 1^{er} juillet 2013, la nouvelle facturation a pris comme base le Registre des entreprises vaudoises (REV) qui regroupe toutes les entreprises inscrites ou non au Registre du commerce, ainsi que les enseignes de cafés, restaurants, etc. Ce fichier compte environ 1'000 entités installées à Renens.

Afin d'éditer ces factures, un programme de facturation a été développé et le coefficient de pondération saisi manuellement pour chaque entreprises ou commerces. La moitié des entreprises n'étant pas connues du service concerné, il a été fastidieux d'évaluer chacune d'entre-elles. Cependant, la plupart ont accepté leur coefficient initial ou après réévaluation, en toute connaissance de cause.

A ce jour, 24 entreprises ont déposé un recours auprès de la Commission communale de recours en matière d'impôts. Après que la Commission de recours les ait entendues sur leurs motifs de recours, la Municipalité doit encore se déterminer sur sa position définitive et la transmettre à la Commission pour qu'elle puisse statuer.

Ce 2,4 % d'entreprises ayant fait recours peut être considéré comme "marginal". Là également, la Municipalité est satisfaite des modalités de facturation et des résultats obtenus.

9. Potentiel d'amélioration

Les chiffres sont réjouissants, mais quelques points noirs doivent encore être traités de façon individuelle. Notamment certaines barres d'immeubles où le message est plus compliqué à faire passer. Pour cela, des contacts particuliers sont entrepris, et des équipements en conteneurs adéquats doivent encore être mis en place par les gérances. Les propriétaires, gérances et

concierges d'immeubles sont les personnes à cibler. La première soirée d'information destinée à cette catégorie de personne a été organisée le 25 septembre 2014 et elle a entre autres abordé ces sujets.

Les collaborateurs assermentés du service Environnement et maintenance, font l'inspection des conteneurs. Quand ceux-ci sont trop pollués par des déchets non conditionnés en sacs blancs, les conteneurs sont évacués en "déchets non urbains". Aucune redevance n'est touchée par la commune au contraire des déchets en sacs blancs taxés. Ainsi le service refacture le transport et l'élimination de ces conteneurs directement à la gérance. Aucun indice sur les fautifs n'est transmis à la gérance, et dans certains cas, les gérances répartissent ces frais directement aux locataires. Cette pratique doit encore faire l'objet d'investigation quant à sa légalité.

Les journées "coup de balai" et "Clean up Day" doivent également être mises à profit pour sensibiliser la population aux différentes problématiques liées à la gestion des déchets.

Les journées vide-greniers, bien qu'ayant toujours du succès, doivent être repensées et retravaillées dans ce même but de tri des déchets.

Les articles de sensibilisation sur la gestion des déchets dans le Carrefour-info Renens doivent être maintenus et soutenus. Un résumé de ce présent rapport fera l'objet d'une rubrique dans un prochain numéro.

Le développement d'une application Smartphone "Ville de Renens" se devra de répondre de façon simple et directe aux questions des habitants sur le tri adéquat des déchets.

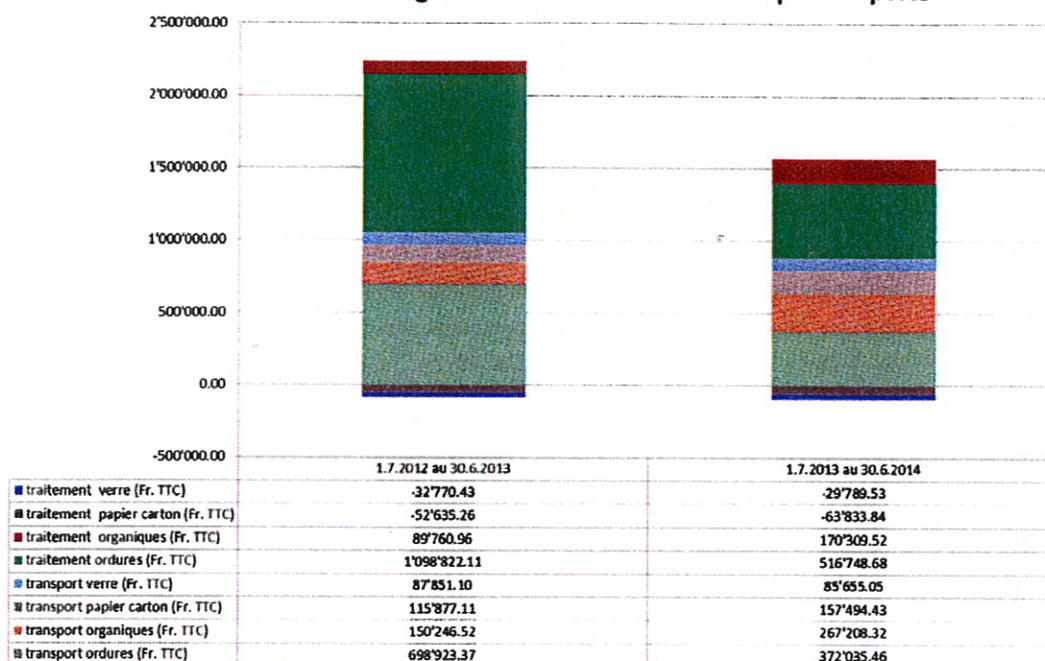
L'utilisation du dépliant d'information sur le tri des déchets en 10 langues doit également être l'occasion de se rapprocher des communautés étrangères et de permettre d'aborder les multiples questions sur le tri des déchets de façon pragmatique.

10. Conclusions

Les principaux objectifs de la mise en place du principe de causalité pour la gestion des déchets à Renens sont atteints. Les ordures ménagères ont diminué de plus de la moitié, faisant ainsi monter le taux de recyclage moyen annuel à 64 % après la taxe, contre un taux moyen annuel de 44 % avant la taxe.

L'évolution des coûts générés par les déchets sont en diminution et les mesures d'accompagnement mises en place sont appréciées de la population.

Evolution des coûts de la gestion des déchets collectés en porte-à-porte



Les quelques déviations constatées doivent encore être corrigées, notamment en ce qui concerne les dépôts sauvages sur le domaine public ou le remplissage des poubelles de ville par des ordures ménagères.

Le littering, indirectement lié aux taxes poubelles doit aussi être combattu.

La Municipalité doit encore, comme elle l'a fait jusqu'à présent, prospecter afin de trouver les meilleures filières de valorisation pour chaque déchet, en tenant compte tant des aspects écologiques que financiers, sans négliger les aspects sociaux.



CENTRE TECHNIQUE COMMUNALE
Service Environnement-Maintenance

Affaire traitée par :
M. Roland Bruschi

Tél. no 021 / 632 74 35
Fax no 021 / 632 74 99

**SERVICE DE PIQUET
NEIGE
HIVER 2014 - 2015**

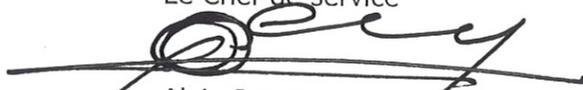
CHAUFFEURS DE CAMION

Du	14	Novembre	à	12 h 00	au	17	Novembre	à	05 h 00	:	Henry
	21	Novembre	à	12 h 00	au	24	Novembre	à	05 h 00	:	Alves
	28	Novembre	à	12 h 00	au	1	Décembre	à	05 h 00	:	Kljajic
Du	5	Décembre	à	12 h 00	au	8	Décembre	à	05 h 00	:	Henry
	12	Décembre	à	12 h 00	au	15	Décembre	à	05 h 00	:	Alves
	20	Décembre	à	12 h 00	au	24	Décembre	à	05 h 00	:	Kljajic
	24	Décembre	à	05 h 00	au	30	Décembre	à	05 h 00	:	Henry
	30	Décembre	à	05 h 00	au	5	Janvier	à	05 h 00	:	Alves
Du	9	Janvier	à	12 h 00	au	12	Janvier	à	05 h 00	:	Kljajic
	16	Janvier	à	12 h 00	au	19	Janvier	à	05 h 00	:	Henry
	23	Janvier	à	12 h 00	au	26	Janvier	à	05 h 00	:	Alves
	30	Janvier	à	12 h 00	au	2	Février	à	05 h 00	:	Kljajic
Du	6	Février	à	12 h 00	au	9	Février	à	05 h 00	:	Henry
	13	Février	à	12 h 00	au	16	Février	à	05 h 00	:	Alves
	20	Février	à	12 h 00	au	23	Février	à	05 h 00	:	Kljajic
	27	Février	à	12 h 00	au	2	Mars	à	05 h 00	:	Henry
Du	6	Mars	à	12 h 00	au	9	Mars	à	05 h 00	:	Alves
	13	Mars	à	12 h 00	au	16	Mars	à	05 h 00	:	Kljajic
	20	Mars	à	12 h 00	au	23	Mars	à	05 h 00	:	Henry

Bruschi 079/856.33.69
Corronca 079/126.69.37
Pelletier 079/856.33.70
Reymond B. 079/897.31.35

Alves 079/212.11.08
Henry 079/622.30.58
Kljajic 076/394.90.03

Le Chef de service


Alain Peneveyre

Copie pour information à :
- La Municipalité



CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL
Service Environnement-Maintenance

Affaire traitée par :
M. Roland Bruschi

Tél. no 021 / 632 74 35
Fax no 021 / 632 74 99

**SERVICE DE PIQUET
NEIGE
HIVER 2014 - 2015**

PERSONNEL RESPONSABLE

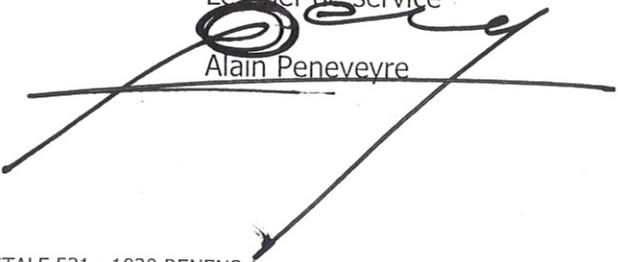
Du 14 Novembre	à 12 h 00	au 21 Novembre	à 12 h 00	:	Bruschi
21 Novembre	à 12 h 00	au 28 Novembre	à 12 h 00	:	Corronca
28 Novembre	à 12 h 00	au 5 Décembre	à 12 h 00	:	Pelletier
Du 5 Décembre	à 12 h 00	au 12 Décembre	à 12 h 00	:	Reymond.B
12 Décembre	à 12 h 00	au 19 Décembre	à 12 h 00	:	Bruschi
19 Décembre	à 12 h 00	au 26 Décembre	à 12 h 00	:	Corronca
26 Décembre	à 12 h 00	au 2 Janvier	à 12 h 00	:	Pelletier
Du 2 Janvier	à 12 h 00	au 9 Janvier	à 12 h 00	:	Reymond B.
10 Janvier	à 12 h 00	au 16 Janvier	à 12 h 00	:	Bruschi
16 Janvier	à 12 h 00	au 23 Janvier	à 12 h 00	:	Corronca
23 Janvier	à 12 h 00	au 30 Janvier	à 12 h 00	:	Pelletier
Du 30 Janvier	à 12 h 00	au 6 Février	à 12 h 00	:	Reymond B.
6 Février	à 12 h 00	au 13 Février	à 12 h 00	:	Bruschi
13 Février	à 12 h 00	au 20 Février	à 12 h 00	:	Corronca
20 Février	à 12 h 00	au 27 Février	à 12 h 00	:	Pelletier
Du 27 Février	à 12 h 00	au 6 Mars	à 12 h 00	:	Reymond B.
6 Mars	à 12 h 00	au 13 Mars	à 12 h 00	:	Bruschi
13 Mars	à 12 h 00	au 20 Mars	à 12 h 00	:	Corronca

**NATEL DE SERVICE RESPONSABLE NEIGE
079 / 399.33.27**

Bruschi 079/856.33.69
Pelletier 079/856.33.70

Corronca 079/126.69.37
Reymond B. 079/897.31.35

Le Chef de service


Alain Peneveyre

Copie pour information à :

- La Municipalité
- PolOuest
- Service du feu



(Avis officiel)

Emondage des haies Elagage des arbres

La Municipalité de Renens rappelle aux propriétaires et gérants dont les biens-fonds aboutissent aux routes cantonales et communales qu'ils sont tenus d'élaguer les arbres et d'émonder les haies, conformément à la loi (Loi sur les routes, Code rural et foncier notamment).

Les haies doivent être taillées en limite de propriété à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et à 2 m dans les autres cas.

Les arbres doivent être élagués

- * au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur;
- * au bord des trottoirs: à 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Les prescriptions ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l'année.

En cas de non-observation, après un avertissement écrit, l'émondage ou l'élagage sera exécuté aux frais des propriétaires.

Avis complet et détaillé sur www.renens.ch



Carrefour Info Renens

Sociétés sportives de Renens / 2014

Subventionnement financier et en services et soutiens divers

société	nb. juniors	montant subvention	locaux	Appuis spécifiques
Renens Natation	492	17'289.-	Usage des différentes structures d'Aquasplash	Soutien à l'organisation d'un championnat suisse espoirs
FC Renens	293	10'755.-	Usage stade Censuy, terrain de verdeaux et salle de gym	Soutien à la gestion
Judo Club	79	3'265.-	Salle de gym	
Léman Bowling-Club	15	875.-		
Lausanne 4 Clubs (juniors hockey)		10'000.-		Subvention forfaitaire
Renens Basket	65	2'775.-	Salles de gym	Soutien à la recherche de fonds
Renens Handball	30	1'550.-	Salle de gym	
Gym Renens	114	4'490.-	Salles de gym	Soutien pour leur spectacle annuel
Club sportif des cheminots	2	1'050.-		Soutien spécial en raison déménagement "forcé" (CFF)
Sentoo Club	22	1'270.-	Salle de gym	Soutien à l'organisation d'une manifestation
Tennis-Club Renens	126	3'650.-		
Tennis de table	6	650.-	Salle de gym	
Angels Cheerleaders	66	2'810.-	Salle de gym	Soutien à l'organisation de camps sportifs
Cercle du Dragon (arts martiaux)	26	1'375.-		
First move (danse)	17	925.-	Salle de rythmique	
Palimé Danse	38	1'830.-		Soutien à la gestion
Biribas Capoeira	24	1'100.-	Salle de gym	Collaboration aux manifestations CJS
FAR				Collaboration à l'organisation de manifestations et statut de société faîtière

LISTE DES INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2014

n° de compte	préavis	désignation
--------------	---------	-------------

1	3400.5030.207	90/10	Lausanne 25 - transformations diverses
2	3400.5030.221	93/10	CTC - aménagements extérieurs
3	3400.5060.327	90/10	Lausanne 25 - réaménagement des locaux
4	3500.5030.216	105/11	Collèges des Pépinières - aménagement d'une bibliothèque
5	3610.5060.338	42/13	Remplacement de la laveuse
6	3610.5060.339	42/13	Remplacement du transporteur cimetièrè
7	3610.5060.343	49/14	Remplacement du tracteur Espaces verts
8	3620.5010.128	12/12	Censuy - infrastructure terrain de football synthétique
9	3620.5060.335	12/12	Censuy - moquette terrain de football synthétique
10	3820.5010.117	83/09	Zones macarons
11	6900.5060.303	23/12	Nouveau centre de calcul

Confidentiel

Entretien de collaboration pour chef-fe de service

Nom, Prénom : _____

Service : _____

Période considérée : du : _____ au : _____

Date de l'entretien : _____

Points devant être abordés durant l'entretien :

1. Responsabilités de direction (conduite, gestion financière, gestion administrative)

2. Réalisations les plus significatives durant la dernière période

3. Collaboration entre le-la Municipal-e et le-la Chef-fe de service

4. Objectifs pour la période future

5. Remarques

Signatures

Le/la Chef-fe de service

Le/la Municipal-e

Vu par le Secrétaire municipal

	Date

Une copie du document va à chacun-e des participant-e-s
Le document confidentiel original est transmis au chef du Service du personnel